

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 33

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 27 MARS 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

PRÉSENTS :

Mmes S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, MD. PAGES, N. AUBERT

Mrs. B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-SIMON, C. LABARDE,
M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. D. CHAMBON (pouvoir à A. SALZE), C. PTAK (pouvoir à C. AMIEL),
N. BOUABDALLAH (pouvoir à M. MARTEL), M. TEISSIER (pouvoir à I. MILLET), D. MAHUET
(pouvoir à F. MOURET), S. LAMBERT (pouvoir à M. LUCIANI-RIPETTI), C. CHAUVET (pouvoir à
C. ALLEMANY), L. ROQUEPLAN (pouvoir à R. THIERS-SIMON), S. DIET (pouvoir à MD. PAGÈS),
B. REYNÈS (pouvoir à M. LOMBARDO), C. BARRY (pouvoir à C. LABARDE),

Secrétaire de Séance : Madame Annie SALZE

20240327 – 24/VA01. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
CHATEAURENARDAISES – ANNEE 2024

Lors du vote du Budget Primitif 2024, l'enveloppe budgétaire globale accordée aux associations a été fixée à 541 308 €.

Conformément aux tableaux ci-annexés, il est proposé aujourd'hui d'accorder des subventions aux associations châteaurenardaises, pour un montant global de 520 302 € réparties tel que suit :

- 377 825 € pour les subventions de fonctionnement
- 136 477 € pour les subventions en soutien aux projets associatifs
- 6 000 € pour le remboursement des frais de déplacements aux associations

La répartition des subventions aux associations a été définie en application du « Règlement d'attribution et de versement des subventions municipales » adopté en Conseil Municipal du 02 décembre 2020.

Le delta de 21 006 € sera utilisé par le service de la Vie Associative pour satisfaire d'éventuelles demandes qui seront formulées au cours de l'année.

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 mars 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les montants des subventions attribuées aux associations pour l'année 2024, conformément aux tableaux ci-annexés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 28 mars 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

